Suite à la réorganisation du réseau mondial des ambassades et consulats généraux de Belgique, le Consulat général de Belgique à New York transférera les compétences consulaires pour les ressortissants résidant au Texas et en Oklahoma au Consulat général de Belgique à Atlanta.

En conséquence, les services consulaires du Consulat général à New York seront progressivement réduits et cesseront le 31 août 2026, et à partir du 1er septembre, vous pourrez vous adresser au Consulat général de Belgique à Atlanta.

Nous vous expliquons ci-dessous ce que ce changement signifie concrètement pour vous.

Si vous êtes déjà inscrit(e) au consulat général de New York vous n'avez rien à faire. Votre inscription sera automatiquement transférée à notre consulat général d'Atlanta.

Vous avez besoin d'une carte d'identité et/ou d'un passeport ?

Si vous résidez au Texas ou en Oklahoma, vous pourrez, après le 01/09/2026, continuer à demander votre passeport auprès du Consulat général de Belgique à New York. Bien entendu, vous pourrez également introduire cette demande auprès du Consulat général de Belgique à Atlanta ou de tout autre consulat général ou ambassade de Belgique.

En revanche, si vous résidez au Texas ou en Oklahoma, à partir du 01/09/2026, vous ne pourrez plus demander une carte d'identité auprès du Consulat général de Belgique à New York. Vous devrez alors vous adresser au Consulat général de Belgique à Atlanta ou, si vous vous rendez en Belgique, à la dernière commune belge où vous avez été inscrit(e).

Vous avez besoin d'un acte (état civil, nationalité) ?

Si vous devez faire établir d'urgence un acte d'état civil ou de nationalité (octroi/conservation de la nationalité belge), vous pouvez contacter **le consulat général à New York jusqu'au 14 août 2026**.

Les actes déjà demandés peuvent soit être signés à New York avant le 31 août, soit être transférés à Atlanta à partir du 1er septembre **où vous devrez vous présenter en personne pour les signer.**

À partir **du 1er septembre**, seule notre consulat général à Atlanta pourra établir des actes pour les Belges résidant dans leur juridiction.

Avez-vous besoin d'une assistance consulaire ?

Les Belges en situation d'urgence peuvent s'adresser au consul honoraire belge le plus proche pour obtenir une assistance, auprès de notre Consulat général à New York (jusqu'au 31 août 2026) ou auprès de notre Consulat général à Atlanta (à partir du 1er septembre 2026).

Comment demander un visa ?
Les demandes de visa de court et de long séjour introduites par des résidents de l'Oklahoma et du Texas devront, à partir du 1er septembre 2026, être déposées auprès du Consulat général de Belgique à Atlanta.

Comment contacter le Consulat général de Belgique à Atlanta ?

Vouz trouverez les coordonnées du Consulat général de Belgique ici.

Enfin, nous sommes conscients que ces changements peuvent nécessiter une certaine adaptation et vous remercions par avance de votre compréhension. Le personnel de l'ambassade et du consulat général reste bien sûr à votre entière disposition pour que cette transition se déroule de la manière la plus ordonnée et la plus efficace possible. Si vous avez des questions, vous pouvez toujours consulter notre site web ou nous contacter à atlanta@diplobel.fed.be.